

Avis de consultation publique pour la demande de protection du terme valorisant *Fromage fermier*

L'Association des fromagers artisans du Québec (AFAQ) a transmis une demande de reconnaissance du terme valorisant – Fromage fermier au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), en application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03).

Le CARTV soumet le projet de normes à une consultation publique de 60 jours débutant le 12 juin 2017. Ce document peut être commenté jusqu'au 10 août 2017 inclusivement.

Toutes les informations concernant le processus de consultation, le projet de normes ainsi qu'une une fiche résumant celui-ci peuvent être consultés sur le site Web du CARTV:

http://www.cartv.gouv.qc.ca/demande-dautorisation-terme-valorisant-fromage-fermier

Une copie papier peut être demandée au CARTV par téléphone au 514.864.8999 ou par courriel : consultationspubliques@cartv.gouv.gc.ca

Pendant cette période, toute personne ou organisation peut émettre une observation à propos de cette demande, appuyée d'un argumentaire, en écrivant au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants :

Par la poste : Consultation publique « Fromage fermier »

CARTV

4.03 - 201, boulevard Crémazie Est Montréal QC H2M 1L2 Canada

Par télécopieur : 514.873.2580

Par courriel: consultationspubliques@cartv.gouv.gc.ca